



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°295 DU 6 AU 12 DECEMBRE 2021

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 353 personnes tuées dont 345 personnes périées suite à l'incendie qui a ravagé la prison de Gitega et 8 personnes tuées dans différents coins du pays dont 4 cadavres retrouvés, 2 victimes de VSBG, 4 personnes torturées, 1 personne enlevée et 2 arrêtées arbitrairement.

Des Imbonerakure, des militaires, des agents du SNR, des policiers et des administratifs sont pointés

du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce bulletin revient aussi sur des cas liés à la justice, aux droits économiques, sociaux et culturels, à l'environnement et aux faits sécuritaires ayant fait des pertes en vies humaines et des blessés.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

III. DES FAITS SECURITAIRES

IV. DE L'ENVIRONNEMENT

CONTENU

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	3
I.1. DU DROIT A LA VIE.....	3
I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE.....	3
I.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE.....	3
I.2.2. DES PERSONNES TORTUREES.....	4
I.3. DU DROIT A LA LIBERTE.....	4
I.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES.....	4
I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT.....	5
I.4. DE LA JUSTICE.....	5
II. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....	5
III. DES FAITS SECURITAIRES.....	6
III.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....	6
III.2. AUTRES FAITS SECURITAIRES.....	7
IV. DE L'ENVIRONNEMENT.....	7
V. CONCLUSION.....	8

SIGLES ET ABREVIATIONS

BSPI	: <i>Brigade Spécial pour la Protection des Institutions</i>
CDS	: <i>Centre de Santé</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie</i>
CNL	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
ECOFO	: <i>Ecole Fondamentale</i>
FDN	: <i>Force de Défense Nationale</i>
OPJ	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
PAM	: <i>Programme Alimentaire Mondial</i>
PMPA	: <i>Partis et Mouvements Politiques Armés</i>
OBM	: <i>Observatoire Burundais des Mines</i>
ONU	: <i>Organisation des Nations Unies</i>
RN	: <i>Route Nationale</i>
SIDA	: <i>Syndrome d'Immuno Déficience Acquis</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>
WHH	: <i>Welthungerhilfe</i>

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DU DROIT A LA VIE

Un militaire retraité tué en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

En date du 10 décembre 2021, vers 10 heures, tout près de la rivière Nyabagere, quartier Taba, zone Gihosha, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, Lieutenant colonel Séverin Bacamugwako, retraité de la FDN, ex-PMPA, âgé de 56 ans, originaire de la commune Rango, province Kayanza et résidant à Muyaga a été fusillé par caporal Innocent Niyonkuru, militaire de la BSPI. Selon des sources sur place, la victime a été tuée alors que le Président de la République s'apprêtait à passer sur la RN1 bloquée à toute circulation. Selon le porte-parole du Ministère de l'Intérieur, du Développement communautaire et de la Sécurité publique, Pierre Nkurikiye, la personne a été tuée quand elle se battait avec l'auteur du crime en tentant de lui prendre son fusil. La Police de la protection civile a transporté le corps à la morgue de l'Hôpital Militaire de Kamenge.

Une personne tuée en commune Bugabira, province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 décembre 2021 indique qu'en date du 3 décembre 2021, vers 2 heures, sur la colline Rubuga, commune Bugabira, province Kirundo, Pierre Ndayiragije alias Mukirisu, a été tué par des Imbonerakure en patrouille nocturne. Selon des sources sur place, ils l'ont rencontré en cours de route, vers la direction de l'ECOFO Rubuga et il a été accusé de tenter de voler un stock de maïs, de haricot et d'huile de la cantine scolaire constituant la ration complémentaire des élèves octroyée par le PAM et l'ONG WHH. Selon les mêmes sources, le corps de la victime a été retrouvé dans la rue et a été enterré par la population sur l'ordre du chef de colline, Juvenal Nyandwi. Au centre de négoce Rubaga, ce chef de colline a indiqué qu'il a été tué par des Imbonerakure en patrouille nocturne et il l'a répété vers 16 heures lors d'une réunion de sécurité.

I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

I.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Une femme violée en commune Gihogazi, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 décembre 2021 indique qu'en date du 3 décembre 2021, vers 19 heures, sur la colline Rutegama, zone Munanira, commune Gihogazi, province Karuzi, D., âgée de 37 ans, a été violée par Claude, âgé de 40 ans quand elle venait d'une boutique pour acheter du sel. Selon des sources sur place, la victime a crié au secours et les voisins sont intervenus mais le présumé auteur avait déjà pris le large. Selon les mêmes sources, ce dernier a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de Gihogazi tandis que la victime a été conduite au CDS Ruganira pour des soins médicaux.

Une femme battue en commune et province Rutana

En date du 7 décembre 2021, sur la sous-colline Karindo, colline, commune et province Rutana, Claudine Dusengimana a été battue à l'aide d'un bâton et blessée au niveau du coup par son mari, Jean Marie Bahati. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'infidélité. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital de Rutana et le présumé auteur a pris fuite.

1.2.2. DES PERSONNES TORTUREES

Un membre du parti CNDD-FDD torturé en commune et province Bururi

En date du 8 décembre 2021, vers 20 heures, sur la colline Rushemeza, zone Muzenga, commune et province Bururi, Marc Niyonkuru, membre du parti CNDD-FDD, a été tabassé à l'aide des gourdins et des bâtons dans un bistrot appartenant à Elysée Nisengerimana, Imbonerakure de cette colline par Athanase Nishimwe, Colonerio Ngendakuriyo et Elysée Nisengerimana, tous Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime a été blessée au niveau de la tête et du bras droit. Ils l'ont accusée de s'être désolidarisée avec eux lorsqu'ils ont été arrêtés au mois de novembre 2021 après être accusés de vol à main armée. Selon les mêmes sources, la victime a porté plainte auprès du chef de colline, Justin mais en vain. Ces trois Imbonerakure ont par après pris fuite.

Trois élèves torturés en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 8 décembre 2021, sur la colline Kabondo, commune Nyanza-lac, province Makamba, Idrissa et ses deux camarades de la 5^{ème} année à l'ECOFO Nyanza-lac VI ont été tabassés à coups de bâton par leur enseignant Tharcisse Bizimana, membre de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, ces victimes ont été blessées au niveau des doigts et du visage. Le présumé auteur les frappait en les intimidant qu'elles ne pouvaient pas porter plainte contre lui. Selon les mêmes sources, leurs parents ont porté plainte auprès du Directeur Communal de l'Enseignement à Nyanza-lac mais en vain. Signalons que le Ministère de l'Education Nationale, dans son règlement scolaire a interdit les châtiments corporels dans le cadre du respect des droits de l'enfant.

1.3. DU DROIT A LA LIBERTE

1.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Une personne enlevée en commune Mukaza, Bujumbura Mairie¹

En date du 8 novembre 2021, vers 13 heures, tout près de New Hospital communément appelé « chez Binagana », sur l'avenue de l'ONU, zone Rohero, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, Innocent Girukwigomba, ex-OPJ au poste de Musaga, récemment libéré par la grâce présidentielle, originaire de la colline Ndago, commune Buraza, province Gitega, a été enlevé par trois hommes dont un chauffeur et deux policiers en tenue policière à bord d'une voiture de marque TI immatriculée IA 3077 de couleur blanc-cassée. Selon des sources sur place, avant de l'enlever, Innocent était à la maison chez son grand frère à Rohero I, avenue de la RDC et il a été appelé par téléphone par son ami Pasteur Mpa-wenimana, son ex-codétenu à la prison de Ngozi. Arrivé sur la route tout près de BICOR, Innocent est entré dans le véhicule de Pasteur de marque Allion, immatriculée J 5777 A, de couleur chocolat. Selon les mêmes sources, après un moment d'entretien,

des ravisseurs sont venus à bord de leur véhicule, ont fait sortir Innocent du véhicule de Pasteur et ils se sont dirigés vers le boulevard de l'UPRONA avant de se volatiliser. Pasteur a démarré son véhicule sans s'inquiéter et sans crier au secours.

Une personne enlevée en commune Matongo, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 décembre 2021 indique qu'en date du 16 novembre 2021, sur la colline Kivumu, zone Ruganza, commune Matongo, province Kayanza, Innocent Barutwanayo, membre du parti CNL, démobilisé des forces armées burundaises et vendeur des beignets au centre Kivumu, a été enlevé par Gilbert, OPJ de Matongo accompagné par des Imbonerakure de la localité. Selon des sources sur place, il a été conduit au bureau du SNR à Kayanza. Selon les mêmes sources, il a été accusé de loger un groupe de malfaiteurs armés capturés à Matongo. Sa famille l'a cherché partout mais en vain.

¹Le cas avait été rapporté au bulletin hebdomadaire Iteka n° 291 comme personne disparue. En date du 29 novembre 2021, vers 22 heures, Innocent Girukwigomba a été amené chez lui par Alfred Innocent Museremu, cadre du SNR accompagné par ses AT.

1.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Un membre du parti CNL arrêté en commune Kayogoro, province Makamba

En date du 11 décembre 2021, vers 15 heures, au chef-lieu de la commune Kayogoro, province Makamba, Ernest Butoyi, membre du parti CNL, a été arrêté par un policier accompagné par des jeunes Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au commissariat communal de police à Kayogoro sans lui préciser le motif de son arrestation. Selon les mêmes sources, son arrestation était liée à son appartenance politique.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Kayogoro, province Makamba

Une personne arrêtée en commune Nyanza-lac, province Makamba

Une personne arrêtée en commune Nyanza-lac, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 décembre 2021 indique qu'en date du 26 novembre 2021, sur la colline Nyabutare, zone Muyange, commune Nyanza-lac, province Makamba, Jérémie Nsengiyumva a été arrêté par des policiers. Selon des sources sur place, la victime avait été accusée de manque d'autorisation pour la fabrication des briques dans sa propriété et l'OBM lui avait exigé de payer une amende de 600 000 fbu mais il n'en avait pas. Selon les mêmes sources, il a été conduit au cachot du commissariat communal de police de Nyanza-lac.

1.4. DE LA JUSTICE

Un administrateur communal arrêté en commune Muhanga, province Kayanza

En date du 9 décembre 2021, aux bureaux du parquet de la République en province Kayanza, Lambert Nduwimana, administrateur de cette commune, a été arrêté sur l'ordre du Procureur de la République près la Cour d'appel de Ngozi. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir violé L.N., âgée de 17 ans, en date du 21 novembre 2021, qui travaillait chez lui. Selon les mêmes sources, la victime a porté plainte contre cette autorité en lui reprochant de l'avoir violée trois fois.

Un prêtre de la paroisse Ruganza arrêté en commune et province Kayanza

En date du 9 décembre 2021, Emery Kwizera, prêtre de la paroisse Ruganza, a été arrêté et conduit à la prison de Ngozi par la Cour d'appel de Ngozi après trois semaines d'audition. Selon des sources sur place, il était accusé de viol et de tentative

d'assassinat d'une fille qu'il a engrossée après avoir tenté de la faire avorter. Selon les mêmes sources sur place, il était gardé à vue à la paroisse Ruganza durant cette période d'enquête.

Détournement des fonds publics en commune Matana, province Bururi

Dans l'après-midi du 8 décembre 2021, Dieudonné Manirakiza, membre de la milice Imbonerakure, gestionnaire du marché de Matana, a été arrêté par des policiers et conduit au cachot de la police à Matana, sur l'ordre de Léonidas Bandenzamaso, Gouverneur de la province Bururi. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir détourné une somme de 16 900 000 fbu des recettes communales. Selon les mêmes sources, une équipe de 3 cadres mandatés par le cabinet du Gouverneur de la province Bururi a mené des enquêtes et a trouvé l'incohérence entre des taxes perçues au marché de Matana et les versements effectués au compte de la commune.

II. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Des contributions forcées en province Cankuzo

En date du 11 décembre 2021, dans l'avant-midi, au chef-lieu de la province Cankuzo, lors des travaux communautaires de la construction d'une permanence provinciale du parti CNDD-FDD, Réverien Ndugi, secrétaire provincial dudit parti, a indiqué que la population de cette province devait contribuer mensuellement. Selon des sources sur place, à

cette activité participaient des autorités provinciales et les administrateurs communaux. Selon les mêmes sources, il a été précisé que des administrateurs communaux et des conseillers du gouverneur vont payer une somme de 7000 fbu, des titulaires des CDS et des directeurs des ECOFO 2000 fbu tandis que des ménages vont payer 500 fbu.

III. DES FAITS SECURITAIRES

III.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Une personne tuée en commune et province Buzanza

Dans la nuit du 6 décembre 2021, sur la colline Shari II, commune et province Buzanza, Jean Marie Nsabimana, commerçant, a été tué à l'aide d'un métal par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, Jean Marie Nsabimana rentrait à son domicile situé sur la colline Ruvumu au chef-lieu de la province Buzanza. Selon les mêmes sources, il a été attaqué par des inconnus qui l'ont frappé au niveau de la tête et il est mort sur le champ.

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Rutovu, province Bururi

En date du 11 décembre 2021, sur la colline Nyabucokwe, commune Rutovu, province Bururi, un corps sans vie en décomposition d'Odette Niyungeko, âgée de 31 ans, mère de trois enfants, a été retrouvé dans la rivière Ruvyironza. Selon des sources sur place, la victime était sans nouvelle depuis le 4 décembre 2021. La police du commissariat communal de Rutovu en collaboration avec des autorités administratives de cette commune se sont rendues sur les lieux et ont fait enterrer ce cadavre le même jour. Selon les mêmes sources, six personnes de la famille de la victime ont été arrêtées et conduites au cachot du commissariat communal de police de Rutovu pour des raisons d'enquête.

Une personne tuée en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 8 décembre 2021, vers 19 heures, sur la colline Rusororo, zone Kiramira, commune Rugombo, province Cibitoke, Jean Bosco Ntahobari, âgé de 66 ans, a été tué à coups de manchettes par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, Jean Bosco Ntahobari était accusé de sorcellerie par des voisins. Selon les mêmes sources, la victime venait d'un bar proche de son domicile et elle a été tuée en cours du chemin.

Deux corps sans vie retrouvés en commune Buzanza, province Cibitoke

En date du 11 décembre 2021, vers 14 heures, sur la 2^{ème} transversale, colline Ruhagarika, commune Buzanza, province Cibitoke, deux corps sans vie d'hommes non identifiés ont été retrouvés par des cultivateurs qui venaient des champs. Selon des sources sur places, ces corps étaient ligotés et attachés sur un arbre. Selon les mêmes sources, des militaires proches de cet endroit, un chef de zone accompagné par des policiers et des Imbonerakure se sont rendus sur les lieux pour le constat. Ces cadavres ont été enterrés par la population sur l'ordre de Pamphile Hakizimana, administrateur de cette commune.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Kayanza

En date du 11 décembre 2021, sur la colline Gitwa, zone Nyabihogo, commune et province Kayanza, un corps sans vie de Philippe Ngendahoruri a été retrouvé à son domicile. Selon des sources sur place, ses fils ont attendu le matin que leur père se réveille mais en vain d'où ils ont défoncé la porte de la maison et ils ont trouvé la victime égorgée à l'aide d'une ceinture. Selon les mêmes sources, la victime vivait seule dans sa maison et elle était en bonne cohabitation avec ses voisins.

Une personne tuée en commune et province Buzanza

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Rutovu, province Bururi

Une personne tuée en commune Rugombo, province Cibitoke

Deux corps sans vie retrouvés en commune Buzanza, province Cibitoke

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Kayanza

III.2. AUTRES FAITS SECURITAIRES

Au moins 345 détenus morts et 200 blessés suite à l'incendie à la prison de Gitega

En date du 7 décembre 2021 à 4 heures du matin, un incendie a consumé la prison de Gitega. Cet incendie s'est déclaré au moment où cette prison connaît une surpopulation carcérale sans précédent. Selon le rapport de la situation carcérale du service pénitentiaire au 26 novembre 2021, la prison de Gitega regorgeait de 1525 détenus alors que sa capacité d'accueil est de 400 détenus.

Les premiers secours sont intervenus vers 5 heures 40 minutes, trouvant des corps des détenus entièrement calcinés et environ deux cent blessés dont plus de quatre-vingt se trouvant dans les hôpitaux environnant la prison et une centaine qui croupissent toujours dans la prison sans soins appropriés. Selon les informations parvenues à la Ligue Iteka, 345 détenus ont été emportés par le feu le même matin. A titre indicatif, le bloc 4 qui contenait 273 prisonniers, seulement une vingtaine a pu échapper. Dans la salle communément appelée « Mu Kibanda », environ 38 détenus y ont laissé la vie.

Notons qu'au lieu de secourir les détenus menacés

par les flammes, les policiers se sont contentés de tirer en l'air pour empêcher les escalades des rescapés et les camions pompiers qui étaient dans la même ville sont venus tardivement, ce qui implique explicitement la responsabilité du gouvernement dans ce lourd bilan.

Selon un bilan officiel communiqué par le Vice-président du Burundi, Prosper Bazombanza, 38 détenus ont été consumés par le feu tandis que 69 ont été blessés. Il a en outre affirmé que des installations électriques anarchiques ont été à l'origine de cet incendie.

En effet, malgré ces affirmations du gouvernement, les corps calcinés ont été emballés dans une vingtaine de bâches et d'autres corps des détenus morts asphyxiés ont été transportés dans des véhicules de la police et de l'armée. Tous ces détenus morts ont été enterrés sans la présence de leurs familles et sans respect de la dignité humaine ni de la culture du pays. Signalons que cette prison avait pris feu en date du 21 août 2021 mais il n'y avait pas eu de pertes en vies humaines et le bloc qui avait pris feu n'était pas encore réhabilité.

IV. DE L'ENVIRONNEMENT

Des pluies torrentielles en commune et province Rumonge

En date du 11 décembre 2021, vers 11 heures, dans la ville de Rumonge, des pluies diluviennes mêlées de vents violents ont détruit 70 maisons et des toi-

tures des ECOFO Rukinga I et III. Selon des sources sur place, plusieurs familles ont passé la nuit à la belle étoile. Selon les mêmes sources, en plus des toitures détruites, des documents pédagogiques comme des livres et des cahiers des écoliers ont été détruits.

V. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes aux droits à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des cas liés à la

justice, aux droits économiques, sociaux et culturels, à l'environnement ainsi qu'aux faits sécuritaires ayant causé des morts et des blessés dans certaines localités du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.